



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

CONF/PRES/SPEECH(2015)07

**Discours d'Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING
à la 1242^e réunion des Délégués des Ministres**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Délégués des Ministres

Je voudrais tout d'abord vous remercier de me donner cette occasion annuelle d'échanger avec vous sur les activités et les priorités de la Conférence des OING.

Depuis mon élection qui a eu lieu en janvier 2015, la Conférence et ses commissions thématiques se sont réunies deux fois : en janvier et en juin 2015. La Commission Permanente, organe décisionnel de la Conférence, s'est réunie 4 fois (en janvier, en avril, en juin et en septembre). Durant cette période, la réflexion intense sur la mise en place du Plan d'action de la Conférence adopté en juin a pu avoir lieu. Ce Plan se centre sur 10 priorités stratégiques. J'en mentionnerai quelques-unes à travers cet exposé. Le tableau qui vous est présenté indique les actions récentes de la Conférence. Toutes ces actions ont été réalisées grâce au soutien de la Division de la société civile et en grande partie avec sa participation.

Commençant par la protection des défenseurs des droits de l'Homme ; trois jours avant son premier procès, nous avons nommé Intigam Aliyev comme expert au sein de notre Conseil d'experts sur la loi en matière d'ONG. Je n'ai pas besoin de vous présenter les mérites d'Intigam, vous les connaissez bien ainsi que sa reconnaissance internationale comme avocat et défenseur des droits de l'Homme. Peut-être le savez-vous : Intigam Aliyev vient d'honorer son 53^{ème} anniversaire en prison. Nous resterons dans un dialogue argumenté avec l'Ambassadeur d'Azerbaïdjan et les autorités nationales pour améliorer les conditions de détention d'Intigam et j'espère sa libération. Je demande donc les hautes autorités de la République d'Azerbaïdjan de montrer leur volonté de dialogue avec la société civile organisée qui constitue le fondement de la démocratie.

Les droits de l'Homme sont indivisibles et interdépendants. Les droits sociaux énoncés dans la Charte sociale européenne révisée, pour lesquels la Conférence est engagée concrètement depuis de nombreuses années, ne peuvent pas être effectifs sans les libertés politiques et civiques des individus et des ONG. Nous travaillons pour rendre les droits de l'Homme accessibles et effectifs pour tous, mais si du côté des autorités, nous nous confrontons à un mur, ce sont les ONG qui seront brisées et avec elles, la démocratie.

Cela m'amène à aborder la liberté d'association et de réunion. Je remercie le Secrétariat d'avoir distribué la contribution de la Conférence à votre débat thématique. Dans cette contribution, je propose de mener un débat substantiel sur le point nodal qui constitue les activités politiques des ONG et l'accès par les ONG à la diversité des sources du financement. Ce débat devrait être mené avec la participation de toutes les parties prenantes : les ONG, les fournisseurs de fonds (fondation, donateurs, entreprises), les autorités publiques nationales et les décideurs politiques internationaux. La définition des activités politiques recouvre diverses réalités ; dans de nombreuses législations, la définition est confuse ou inexistante. Quelle est l'influence politique des ONG sur les politiques publiques ? Que qualifie-t-on d'activités politiques « autorisées » ? Le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG a travaillé sur ce sujet et peut donner les premiers éléments de problématisation. Cette question est étroitement liée au financement des ONG par les fonds publics étrangers et nationaux, donateurs privés, partis politiques et entreprises. Je propose donc qu'à l'issue de ce débat, un panorama international soit dressé et que les conclusions soient analysées au regard de l'Art 10 et 11 de la CEDH.

Toujours au regard des mêmes articles, je voudrais vous informer que suite au Forum Mondial de la Démocratie qui s'est tenu cette année, nous travaillons sur une PLATEFORME DE DIALOGUE POUR LA PROTECTION DE L'ESPACE CIVIQUE. Dans sa fonction de prévention de violation de droits et dans le cadre d'un dialogue multilatéral avec les parties concernées, cette plateforme permettrait de transférer des bonnes pratiques et de recueillir les informations factuelles qui supposeraient la violation des articles 10 et 11 de la CEDH et qui compromettraient le fonctionnement des ONG dans les pays membres. Les consultations sont en cours, pour le moment je ne peux pas dire plus.

Cette année, la Conférence a mis en place une nouvelle action qui l'amène à se rendre dans les pays membres pour recueillir la voix des ONG nationales et des autorités publiques sur la participation effective des ONG au processus décisionnel. Cette nouvelle activité de la

Conférence a été financée par son budget ordinaire, activité qui, je l'espère, deviendra cyclique.

Mes toutes premières visites effectuées en Moldavie et en Bulgarie m'ont permis de comprendre combien les ONG nationales ont besoin du Conseil de l'Europe pour être plus fortes et plus pertinentes dans leurs actions et dans leur dialogue avec les autorités publiques et que les autorités publiques veulent avoir une société civile raisonnée mais que parfois les ONG ne savent pas ou ne peuvent pas répondre à ces appels. Les ONG n'ont pas besoin de paroles et de bonnes intentions. Elles attendent que les droits écrits se traduisent en actes. C'est pour cela que nous devons faciliter leur participation aux activités du Conseil de l'Europe, ici à Strasbourg. Les obstacles à la démocratie ne se limitent pas à la négation des libertés fondamentales ou à l'emprisonnement des leaders des ONG. Ces sont des choses très graves et nous devons les prévenir en favorisant le dialogue entre les organes du Conseil et les ONG nationales, pour une meilleure compréhension des règles qui régissent la démocratie.

Je félicite le GR-DEM pour la dynamique de dialogue avec la Conférence, l'échange de vues des membres de la Conférence des OING avec les Représentants Permanents en juin (débat introduit par l'Ambassadeur de la Norvège et le Chargé d'affaires de la Pologne), la représentation du Comité des Ministres par l'Ambassadeur de Norvège à la Journée internationale de lutte contre la pauvreté organisée par la Conférence en octobre. Je remercie toutes les délégations diplomatiques qui s'engagent avec nous dans cette voie. Nous voulons aussi plus d'interactions avec vous et plus d'actions communes. Cela demande une préparation, du moins de notre côté. Nous sommes là pour vous aider à prendre les décisions les plus justes, car au plus près des préoccupations des acteurs du terrain. Mais nous ne pouvons pas le faire sans connaître votre agenda et les thèmes de vos débats thématiques à l'avance. Regardez, Mesdames et Messieurs les Délégués le thème de la migration. Votre débat thématique sur la migration a eu lieu à quelques jours de ma consultation des OING qui travaillent avec les migrants. J'espère néanmoins que les constats partagés par les OING, mentionnés dans la Lettre Ouverte qui vous est adressée permettront aux Etats membres ;

- d'arrêter le traitement inégal des migrants ;
- de se prononcer sur les examens médicaux humiliants utilisés pour contrôler le flux migratoire des mineurs ;
- de soutenir les ONG qui fournissent l'aide aux migrants ;
- de protéger les travailleurs débordés par la crise humanitaire.

Le traitement des causes de la migration reste essentiel et demande de débloquer des moyens pour que le Conseil de l'Europe soit acteur de l'intégration des migrants dans nos sociétés. Le Conseil de l'Europe peut aider les Etats à honorer leurs obligations sur le plan national et par là même, à soutenir et renforcer les forces démocratiques. Les OING sont là pour contribuer à ce processus.

Avant de continuer mon chemin au 17^{ème} Forum d'ONG Droits de l'Homme organisé par l'Union Européenne axé sur la protection et la promotion de l'espace civique, je voudrais vous informer que la prochaine session plénière de la Conférence sera centrée sur la liberté d'association et la participation des ONG au processus décisionnel. Une invitation sera envoyée à toutes les délégations diplomatiques. Nous avons organisé notre calendrier pour que cette journée se fasse le vendredi 29 janvier, sachant qu'après la session parlementaire, votre emploi de temps est moins chargé.

Mesdames et Messieurs les Délégués, je vous remercie pour votre attention et suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Anna Rurka
Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe
2 décembre 2015